



Honoraires de l'Agence

VENTE

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction



Avec un minimum de

9500 €

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur (ou cas exceptionnel à la charge du vendeur si le mandat ou la délégation de mandat le stipule).

Locaux commerciaux
et terrains

10%

Parkings et boxes

Forfait 3500€